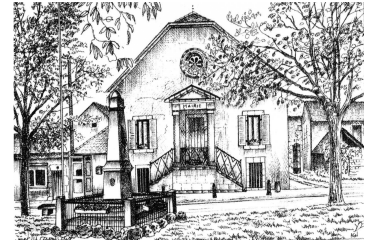




FLASH

MAIRIE DE SAVIGNY-LE-SEC
TEL/FAX : 03 80 35 75 79 – Email : mairiesavignylesec@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.savigny-le-sec.fr>



Yves Ducourtioux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2011

Étaient présents sous la présidence de M. STAIGER J.M., Maire :

Mmes BLANC-DEMOUGEOT-GONZALEZ-JACOB-SICCARDI

MM. CHAUME-GAUTIER-GREBILLE-HERMANN-LOEGEL -PRATBERNON

Étaient excusés : Mme SCHMITT (pouvoir à M. LOEGEL) - M. NOIROT (pouvoir à M. STAIGER)

Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie.

Tous renseignements complémentaires concernant les sujets évoqués dans ce flash pourront être demandés en Mairie.

REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME : MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Une nouvelle réforme de la fiscalité de l'urbanisme instaure la taxe d'aménagement (T.A.) en lieu et place de la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.). La Direction Départementale des Territoires organise une réunion d'information sur les modalités de mise en place de cette nouvelle taxe, le 30 septembre.

Compte tenu de cette information tardive, le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil.

DELIVRANCE COUPE AFFOUAGES

Les modalités de délivrance des affouages sont reconduites. Trois garants sont nommés : Messieurs Pierre GREBILLE, Patrick DAUSSE et Abel STAIGER. Ils seront responsables du partage de la coupe et de son exploitation. C'est la parcelle n°15 (2ème coupe à gauche depuis l'entrée du bois en montant la sommière centrale). Elle est pour une grande partie en coteau. Les personnes intéressées doivent s'inscrire **avant le 8 octobre 12 heures** en indiquant le nombre de stères (maximum 18) qu'elles souhaitent réaliser. Les lots seront déterminés en fonction des demandes. La facturation (2 € le stère) interviendra après vérification, par les garants du bois, de la quantité réellement exploitée.

VENTE TERRAIN CONSEIL GENERAL EMPRISE DEVIATION

Le Conseil Général propose le transfert dans le domaine départemental des parcelles de terrain, qui ont été prélevées sur des terrains communaux en dehors du périmètre de réaménagement foncier, d'une superficie totale de 1 412 m² situées de chaque côté de la déchetterie au prix de 1,50 € le m².

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette transaction.

AVIS SUR TRANSFERT DOMANIALITE DES VOIES APRES OUVERTURE DEVIATION

Compte tenu de l'ouverture prochaine de la déviation le Conseil Général propose de classer la voie communale 2 entre Savigny et Marsannay-le-Bois dans le domaine départemental.

La RD 903 reste départementale entre Epagny et Savigny, mais sera déclassée depuis les feux de Savigny-le-Sec jusqu'à l'entrée de la déviation au bois de Norges pour être rétrocédée dans le domaine communal.

Avant transfert, les routes devront être remises en état. Sur la route de Marsannay, une demande sera faite auprès de Conseil Général pour la pose de panneaux interdisant le transit des camions de plus de 12 tonnes.

FONCTIONNEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Le nombre d'enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire ont augmenté par rapport aux années précédentes. Une nouvelle organisation du restaurant a été mise en place en collaboration avec le personnel, les enseignants et les élus afin de permettre aux enfants un temps de détente plus important et une prise du repas légèrement plus rapide dans un environnement plus calme. L'expérience semble concluante. La fourniture des repas donne actuellement satisfaction.

Suite à ces modifications, il y a lieu de revoir le temps de présence du personnel assurant le service du restaurant scolaire pour la remise en place et le nettoyage des salles.

DEMANDE SUBVENTION RADAR AUTOMATIQUE

Dans le cadre de « Ambitions Côte d'Or » une subvention est susceptible d'être accordée pour la mise en place d'un radar automatique sur la Route de Messigny.

Le Conseil Municipal décide d'établir un dossier pour l'obtention de cette aide.

APPROPRIATION COMMUNALE POUR BIEN VACANT ET SANS MAITRE

Le recensement des propriétaires dans le cadre du réaménagement foncier a fait apparaître que certaines petites parcelles n'ont plus de propriétaires connus depuis plus de 30 ans et sur lesquelles aucune taxe foncière n'a été payée depuis fort longtemps.

Le Conseil Municipal décide d'entamer une procédure qui permettra, après différentes démarches, leur incorporation dans le domaine communal.

REQUETE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

M. et Mme SAUVAIN, par l'intermédiaire de Maître Sylvaine GUERRIN-MAINGON ont déposé une requête au tribunal administratif concernant la déformation du mur de clôture de leur propriété qui longe la route départementale 107 A en mettant en cause le Conseil Général et la commune de Savigny-le-Sec. Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du dossier décide d'en informer son assureur, de consulter et de retenir un avocat pour présenter un mémoire en défense.

RENTREE SCOLAIRE :

Point sur la rentrée scolaire : Les effectifs des classes élémentaires étaient de 81 enfants le lundi de la rentrée. Suite à la mobilisation des enseignants, des parents d'élèves, des élus, du Député de la circonscription, une dernière commission présidée par Madame l'Inspectrice d'Académie a décidé la réouverture de la quatrième classe.

POINT SUR TRAVAUX :

Réfection toiture de la mairie : les travaux ont été réalisés en juillet afin de ne pas perturber le fonctionnement des services d'accueil périscolaire et du restaurant scolaire. La rénovation de la toiture de l'église doit débuter fin octobre. Ces travaux qui remettent en valeur ces bâtiments anciens ont fait l'objet d'une convention avec la fondation du patrimoine. Elle permet aux particuliers et aux entreprises de verser des dons qui bénéficieront d'une déduction d'impôts en 2012 sur les revenus déclarés de 2011 à hauteur de 2/3. Les formulaires ont été déposés dans toutes les boîtes aux lettres, d'autres sont disponibles en mairie.

Terrain de jeux : Les jeux qui concernent les enfants de 3 à 12 ans accompagnés d'adultes ont été mis en place près du bassin. Coût global : jeux : 9 000 €, béton : 1 200 €, terrassement : 1 400 €, dalle amortissante : 7 400 €. Il est à noter que la collectivité a économisé 6000 € sur le montage et la mise en place grâce à l'implication sur 2 jours, en août dernier, d'un agent communal, de l'adjoint aux travaux et du Maire.

Il est demandé à tout un chacun de veiller à leur bonne utilisation afin qu'ils perdurent.

Déviaton : Le marquage et la pose de glissières de sécurité sont en cours de finition. La pose de la signalisation verticale a débuté. L'ouverture est programmée pour le 15 novembre.

Travaux voirie : La société COLAS doit intervenir entre le 27 et le 30 septembre :

- pour la réalisation des enrobés rue de la Mare et Chemin d'Epagny,
- la réfection de divers points dégradés sur l'ensemble de la commune (2 500 € la journée),
- la pose de 8 ralentisseurs. Leur signalisation est en cours d'installation par le personnel communal.

Sécurité RD 903 : Une réunion de sécurité a eu lieu afin d'envisager l'aménagement de la RD 903 à l'intérieur du village après l'ouverture de la déviation. De nombreuses personnes ont fait des propositions. Rendez-vous a été pris pour le 8 octobre à 9h00 devant la mairie, avec les personnes intéressées, pour déterminer sur place ce qui peut être entrepris rapidement.

INFORMATIONS COURANTES

Travaux SOCALCOR : L'entreprise sollicite l'autorisation de créer un bassin avec déversoir afin de collecter les eaux de la plateforme et d'éviter l'inondation de la déchetterie par fortes pluies.

Requête tribunal administratif : Avant même que notre collectivité ait pu procéder au dépôt d'un mémoire en défense, cette juridiction par une notification d'ordonnance du 4 août modifiée le 17 août enjoint la commune de Savigny-le-Sec de verser une somme de 1 000 € à M. Jérôme QUENTIN.

Espace Savinus : Le fonds de livres est important. Un atelier bébé-lecteur a été créé et fonctionne tous les mercredis de 10 à 11 heures.

Un club de lecture a également vu le jour. Il se réunira la prochaine fois le **vendredi 07 octobre à 17h45**.

Rappel heures d'ouverture au public :
Mercredi : 10h00 à 12h00 / 14h00 à 19h00
Vendredi : 16h00 à 18h00
Samedi : 10h00 à 12h00

Recrutement agent communal : La candidature de M. Sébastien VITREY a été retenue. Un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) a été passé avec effet au 1er septembre.

Taxe foncière : Les avis d'imposition de la taxe foncière sont en cours de distribution. Compte tenu des réformes budgétaires, des modifications ont été apportées par rapport à l'imposition de l'année dernière. La base qui correspond à la moitié de la valeur locative calculée sur les revenus déterminés en 1970 a été réévaluée de 1,97 %. La taxe globale du service des ordures ménagères, tri, déchetterie, ramassage des encombrants a baissé de 3 % sur la base ce qui représente une diminution de 35,93 % (de 8,35 à 5,35). Dans le même temps la taxe communale a été réévaluée de 3 % sur la base, représentant une augmentation de 44,78 % (de 6,7 à 9,7). Malgré la différence des pourcentages, l'augmentation du montant de la taxe communale, calculée sur la même base, est équivalente à la diminution du montant de la taxe des ordures ménagères. La légère augmentation s'explique par la réévaluation de la base qui correspond au taux d'inflation.

L'année dernière le Conseil Général a perçu une taxe sur un taux de 11,91 % et le Conseil régional de 3,65 % pour un total de 15,56 %. Le rappel du taux de 2010 de 17,71 est donc erroné. Cette année le Conseil Régional ne collecte plus cet impôt. Celui-ci a été transféré au Conseil Général qui a majoré le taux global, pour le porter à 18,22 % soit une augmentation de 17,09 % par rapport à l'année précédente.

Le taux collecté par l'intercommunalité est resté inchangé.

Analyse financière : chaque année madame la perceptrice communique une analyse financière sur la base du budget communal de l'année précédente et une synthèse:

«La situation de la commune de Savigny-le-Sec se caractérise par une bonne maîtrise des charges de fonctionnement d'où une capacité d'autofinancement élevée ; on note toutefois une certaine pesanteur des charges de personnel, qui contrairement aux autres dépenses de fonctionnement, ont augmenté (3%) en 2010 par rapport à 2009.

La commune dégage une bonne capacité d'autofinancement. Ce bon résultat se confirme lors de la comparaison avec les communes de même catégorie démographique dans le département. Cette capacité d'autofinancement lui a permis d'investir en dépenses d'équipement en 2010 en ayant assez peu recours à l'emprunt.

La commune de Savigny le Sec est ainsi raisonnablement endettée par rapport à la moyenne départementale.

Au vu des différents ratios évoqués, la commune dispose d'une situation financière très favorable par rapport à la moyenne départementale des communes de même catégorie démographique».

Liste de diffusion : une liste communale a été élaborée depuis plusieurs mois afin d'envoyer par l'intermédiaire des adresses de messageries électroniques personnelles, des informations régulières relatives à la vie de la collectivité sur des sujets divers (rappel d'activités ou de réunions, coupure gaz, électricité ou eau, alerte météo, travaux ponctuels...). Si vous n'êtes pas encore inscrits, c'est facile, il suffit de communiquer votre adresse mail par l'intermédiaire de celle de la mairie : mairiesavignylesec@wanadoo.fr.

Chasse : La chasse en plaine a débuté le 18 septembre. Des panneaux d'informations ont été installés par les chasseurs sans aucun caractère d'interdit. Le jour de chasse est le dimanche.

La chasse au bois débutera le samedi 15 octobre jusqu'à fin février. Les bois communaux peuvent être chassés les samedis et les dimanches mais pas systématiquement. Les week-end des 5/6, 26/27 novembre, 28/29 janvier et 4/5 février ne seront pas chassés sur le territoire communal et les 24/25 décembre et 31 décembre et 1er janvier 2012 sur toute la zone géographique qui comprend notre commune mais également Epagny, Chaignay, Messigny-et-Vantoux, Saussy et Villecomte.

Démarchage téléphonique : Si vous souhaitez ne plus être démarché téléphoniquement par des entreprises dont vous n'êtes pas client, inscrivez-vous dès maintenant sur la liste du site Pacitel.fr

L'inscription est entièrement gratuite pour le consommateur privé. Elle peut être renseignée dès aujourd'hui mais elle ne sera opérationnelle qu'à partir du 1er décembre prochain.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE VENDREDI 21 OCTOBRE 2011 A 20H30